

MODALITE DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'auto-école n'est pas spécialisée et ne possède pas de véhicule aménagé pour les élèves présentant un handicap.

Seuls les élèves présentant un handicap léger ne nécessitant pas d'aménagement spécifique du véhicule sont acceptés sur la base d'une attestation médicale.

Les cours pratiques seront dispensés sur un véhicule homologué en boîte manuelle ou automatique .

Nous redirigeons les personnes présentant un handicap vers deux auto-écoles de la ville